

Nouvelles du JAPON

Vous pouvez également retrouver Nouvelles du Japon en ligne sur

www.fr.emb-japan.go.jp

Le 8e Sommet Asie-Europe (ASEM8) et la Rencontre bilatérale Japon-France



ASEM 8 : photo des participants

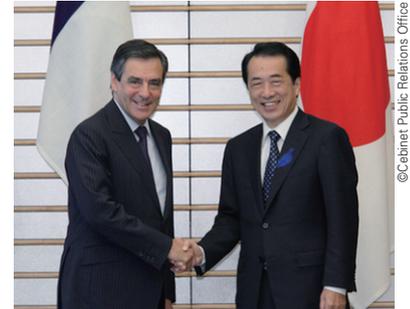
Du 4 au 5 octobre 2010, le Sommet ASEM 8 s'est tenu à Bruxelles en présence du Premier ministre Naoto KAN. L'ASEM (Asia Europe Meeting) est un forum de discussion destiné à renforcer les relations interrégionales entre l'Asie et l'Europe. Le sommet de cette année a réuni les chefs d'État et de Gouverne-

ment des 46 Etats membres, dont le Président SARKOZY et le Premier ministre KAN, ainsi que les représentants de la Commission européenne et du Secrétariat de l'ASEAN. Les participants ont discuté entre autres de la gouvernance économique mondiale, du développement durable, des défis mondiaux et de situations

régionales. Tout en réaffirmant l'importance d'un renforcement du dialogue et de la coopération entre l'Europe et l'Asie, les participants ont présenté la « Déclaration de Bruxelles » sur une gouvernance économique mondiale plus efficace.

Le 4 octobre s'est tenue la Rencontre bilatérale Japon-France, durant laquelle le Président Nicolas SARKOZY a exprimé son intention de se rendre au Japon l'année prochaine. Les deux dirigeants ont également confirmé l'importance de construire une gouvernance mondiale plus efficace et, pour ce faire, de procéder à une réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Président SARKOZY a d'ailleurs exprimé son soutien à l'entrée du Japon parmi les membres permanents du Conseil de sécurité.

Visite au Japon du Premier ministre François FILLON



Avec le Premier ministre Naoto KAN

Le 15 juillet dernier, le Premier ministre François FILLON s'est rendu au Japon pour une visite de deux jours. Il s'est notamment entretenu le 16 juillet avec le Premier ministre japonais Naoto KAN et a donné une conférence devant des représentants du monde des affaires japonais. Cette visite, la quatrième que M. FILLON effectue au Japon, permettra de renforcer davantage les liens entre le Japon et la France.

Vers une « société du moindre malheur » : intervention du Premier ministre Naoto KAN à l'Assemblée générale des Nations Unies

Le Premier ministre Naoto KAN s'est rendu à New York du 22 au 24 septembre pour participer à la 65ème Assemblée Générale des Nations Unies, où il a assisté au Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), au Sommet du Conseil de sécurité et à la Réunion de haut niveau pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Dans son intervention au débat général du 24 septembre, M. KAN a affirmé la volonté du Japon d'apporter une contribution concrète à la résolution des défis auxquels est confrontée la Communauté internationale dans notamment quatre domaines ; l'aide aux pays en développement, l'environnement planétaire, le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et la construction et le maintien de la paix, conformément à son idée de la « société du moindre

malheur ». Concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires, M. KAN a réaffirmé la détermination du Japon, seul pays à avoir subi des bombardements nucléaires, à agir pour réaliser un « monde sans armes nucléaires ». Parallèlement à cela, il a exprimé sa volonté de présenter au monde la tragédie des armes nucléaires et l'importance de la paix en nommant des « Communicateurs spéciaux pour un monde sans armes nucléaires » parmi les survivants des bombardements. Le Premier ministre KAN s'est également entretenu avec le Secrétaire général BAN Ki-moon, à qui il a confirmé la volonté du Japon de continuer sa coopération avec les Nations Unies dans des domaines tels que la dénucléarisation, le développement et la santé maternelle et infantile, la réforme de l'ONU, le changement climatique et la biodiversité.

Promesses à la prochaine génération : « L'engagement Kan », dévoilé au Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Dans son discours intitulé « Promesses à la prochaine génération », prononcé le 22 septembre lors du Sommet sur les OMD, le Premier ministre KAN a présenté un ensemble d'engagements pris par le Japon vis-à-vis de la communauté internationale en vue d'atteindre les OMD. Ce plan, nommé « Engagement Kan », annonce une aide japonaise sur cinq ans, à partir de 2011, de 5 milliards de dollars pour la santé, dont une contribution de 800

millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi qu'une aide de 3,5 milliards de dollars dans le domaine de l'éducation.

Par ailleurs, M. KAN a présenté deux programme-modèles d'assistance : l'un portant sur les soins aux mères et aux enfants en bas-âge nommé « EMBRACE » (garantir un accès à des soins réguliers aux mères et aux enfants) et l'autre consacré à l'éducation de base, « School for all » (des écoles pour tous).

En soulignant que les OMD sont des « promesses faites à la prochaine génération qui doivent être tenues », M. KAN a appelé les pays-membres à travailler main dans la main avec une résolution renouvelée en vue de la réalisation de ces objectifs avant 2015 malgré l'imminence de l'échéance.



Le Premier ministre Naoto KAN donnant son discours au Sommet sur les OMD

Pour savoir plus : http://www.mofa.go.jp/policy/oda/mdg/new_policy.html

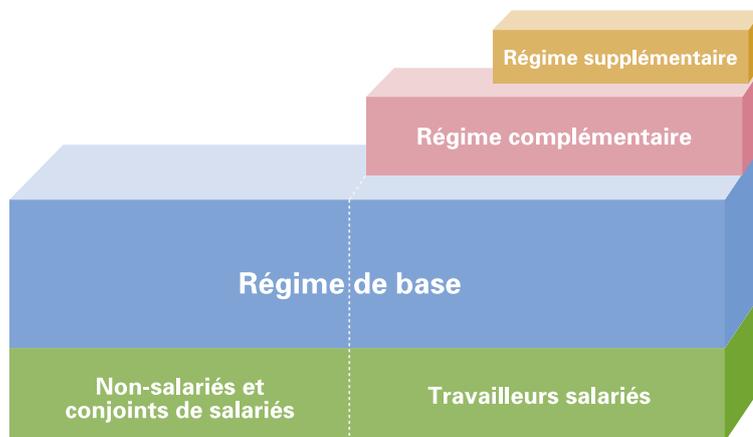
Retraites au Japon: Système et Réformes

Système de retraite japonais

Tableau 1

Régimes de retraite au Japon

À la différence du système français qui possède des régimes de retraites variés en fonction du type d'activité, le Japon dispose d'un système de retraite universel appelé « retraite de base », créé en 1986, auquel tous les citoyens âgés de 20 à 59 ans ont l'obligation de souscrire. En plus de ce système universel, les salariés sont affiliés à un régime de retraite complémentaire, certains d'entre eux peuvent s'affilier à une pension privée supplémentaire en fonction des entreprises. Au Japon, le régime de retraite de base est alimenté à 50% par les impôts. En 2008, le montant moyen de la retraite était de 160 mille yens (env. 1.200 euros) pour un salarié et de 70 mille yens (env. 525 euros) pour les autres (professions libérales, conjoint de salarié, etc.)



Les bénéficiaires du système de retraite japonais

Un système « public » de retraite indispensable ?

Récemment, le système public des retraites ne cesse de faire la une de l'actualité en France. Au Japon, quelques jeunes choisissent même de ne pas payer leur cotisations. Mais quelles conséquences auraient la suppression du système public de retraites ?

Les revenus de nombreuses personnes âgées provenant de leurs retraites (Tableau 2), on verra la majorité de la génération active commencer à soutenir financièrement leurs parents ou une augmentation des foyers multi-générationnels. Avec l'incertitude de la génération active face à l'après-retraite, il est également possible qu'on assiste à une augmentation du

nombre des épargnants ou des contractants à une assurance vieillesse privée, qui pourrait entraîner une baisse de la consommation des ménages. Le nombre des bénéficiaires du système de revenu minimum garanti (équivalent du minimum vieillesse en France), devrait également augmenter.

Au Japon, où la population continue de vieillir, 1 personne sur 4 dépend de la retraite pour assurer son quotidien. Presque 70 % de la population compte sur la retraite pour assurer ses vieux jours (Tableau 3). La suppression du système public de retraite est par conséquent un choix difficile à prendre.

Tableau 2

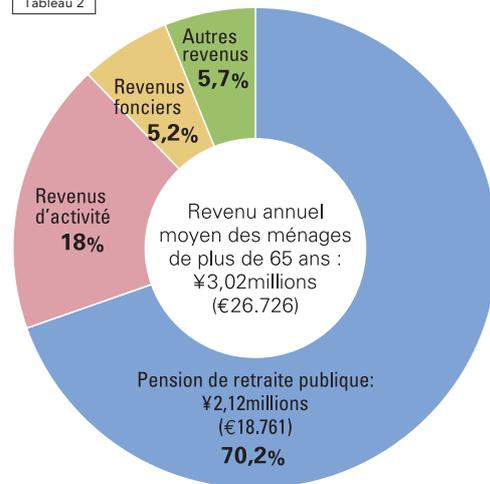
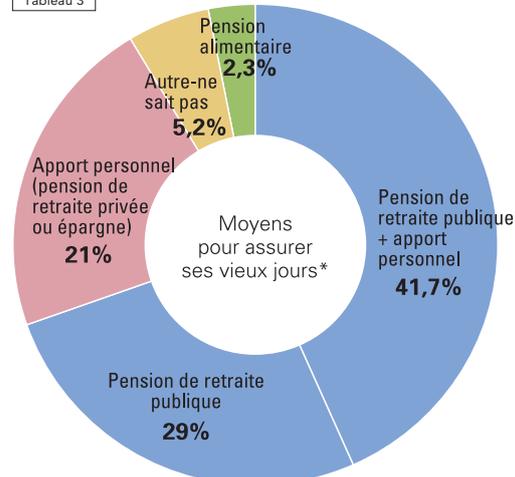


Tableau 3



*: Selon une enquête réalisée auprès des plus de 20 ans sur les moyens d'assurer leurs vieux jours, 29 % comptent principalement sur le système de retraite public, et 41,7 % comptent à la fois sur le système de retraite public et sur un apport personnel tel que les régimes de retraite privés ou l'épargne.

Nécessité d'une réforme du système de retraite?

Le cas du Japon

Pour permettre aux générations actives présentes et futures de bénéficier d'un système public de retraite, il est nécessaire d'assurer l'équilibre entre les coûts et des prestations sur une longue période en prévision du départ à la retraite de la génération active actuelle. Dans le cas où cet équilibre serait menacé, le choix porterait soit sur la diminution du montant des prestations, soit sur l'augmentation des charges. Quel que soit le choix, il serait particulièrement douloureux pour la population.

En se fondant sur ses projections économiques et ses prévisions en matière de structure de sa population, le Japon a établi un projet sur le long terme de son système de retraite. Toutefois, dans le cas où les changements écono-

miques et sociaux dépasseraient ses prévisions, il devrait procéder à une vérification de la durabilité de son système et, si besoin est, à sa réforme.

Le Japon comme la France connaît une croissance économique ralentie et un vieillissement de leurs populations, associés dans le cas du Japon à une brusque dénatalité (le taux de natalité pour 2009 était de 1,37. En 2055, plus de 40,5% de la population auront plus de 65 ans, alors que la population en âge de travailler (15 – 64 ans) représentera 51,1%). C'est pourquoi il est nécessaire de mener une vaste réforme du système de retraite qui puisse garantir l'équilibre entre les coûts et des prestations sur une longue période pour toutes les générations.

Réformes des retraites de 1994, 2000 et 2004

Le choix du Japon

Pour assurer l'équilibre des caisses de retraites, on peut prendre des mesures, soit côté des dépenses avec par exemple la réduction du montant des prestations et le relèvement de l'âge du début des versements, soit du côté du financement, avec l'augmentation du taux et de la durée de cotisation, ainsi qu'une plus grande mise à contribution des caisses de l'Etat, financée par une hausse des impôts.

Au Japon, les deux réformes successives de 1994 et de 2000 ont décidé le relèvement graduel de l'âge du début des versements, qui devrait atteindre 65 ans en 2025.

Ensuite, lors de la réforme de 2004 fut introduit, en plus de l'augmentation du montant des cotisations,

un système de réajustement graduel, et si besoin est, de réduction du montant des prestations. Ce réajustement étant lié à la diminution du nombre de cotisants, les sommes des prestations perçues devraient varier en fonction de l'efficacité de l'actuelle politique familiale de natalité.

Cette réforme de 2004 a stabilisé, pour le moment, le système de retraite japonais. Cependant, le principe d'un tel système repose sur la solidarité, et en cela il lie non seulement toutes les générations actuelles mais aussi les générations à venir. C'est pourquoi un débat constant et impliquant tous les citoyens est nécessaire pour répondre aux transformations du contexte socio-économique.



De nombreux points communs !?

Comparatif des réformes françaises et japonaises

La réforme des retraites est un problème commun à tous les pays développés, confrontés au vieillissement de leur population. Or, le projet de réformes qui a suscité des débats en France comporte de nombreux points communs avec les trois réformes japonaises de 1994, 2000 et 2004.

Projet de réformes français	Réformes japonaises déjà décidées / appliquées
Repousser l'âge légal à la retraite	L'âge légal à la retraite pour 2025 est fixé à 65 ans (en 1994 et en 2000)
Rallonger la durée de cotisation requise pour toucher une retraite à taux plein	Les personnes en activité cotisent jusqu'à 70 ans (depuis 2002)
Créer une structure de soutien pour l'emploi des personnes âgées	Soutien à l'emploi des personnes âgées (depuis les années 70)
Rectifier l'écart des taux de cotisation entre les secteurs public et privé	L'alignement des taux de cotisations des secteurs public et privé est décidé (en 2004)
Améliorer les conditions d'application auprès des jeunes	Introduction de mesures d'exonérations échelonnées et adaptées à la situation des jeunes (en 2004)
Améliorer les pensions des femmes	Prolongement de la durée maximum d'exemption de cotisation pour les femmes en congé parental jusqu'à 3 ans (en 2004)
Communiquer au cotisant diverses informations sur sa retraite à ses 45 ans	Envoi annuel aux adhérents d'informations sur leur situation vis-à-vis de la retraite (en 2004)

Robots de soins

Pour faire face au vieillissement de la population

Pour faire face au vieillissement accéléré de la population japonaise, le Gouvernement entreprend de développer avec des entreprises privées divers robots de soins. En août 2009, le RIKEN (Institut de Physique et Recherche Chimique) et la société Tokai Rubber Industries, Ltd. ont conçu « RIBA » (Robot for Interactive Body Assistance), un robot d'assistance en milieu médical. « RIBA » est capable de soulever et de déplacer des patients hors et dans leurs

lits ou leurs fauteuils roulants, allégeant ainsi la charge des personnels soignants. En 2004, l'AIST (Institut National des Sciences et Techniques Industrielles Avancées) a élaboré « Paro », un robot thérapeutique en forme de bébé phoque. Certifié « robot le plus thérapeutique au monde » par le Guinness des Records, « Paro » est utilisé dans les institutions de gériatrie d'une vingtaine de pays à travers le monde. En outre, la société Cyberdyne a développé un robot por-

Pour en savoir plus: « Trends in Japan » <http://web-japan.org/trends/index.html>

table « HAL » (Hybrid Assistive Limb), première combinaison cybernétique au monde, qui permet de développer et d'augmenter les capacités physiques de la personne qui la porte. De plus en plus d'institutions médicales et de soins introduisent « HAL » qui permet aux personnes âgées ou handicapées de se déplacer. Cette utilisation a également montré un effet stimulant sur les patients suivant une rééducation physiothérapeutique.



le robot en milieu médical « RIBA »



le robot thérapeutique « Paro »



le robot portable « HAL »

« Système éducatif et histoire de l'éducation au Japon »

Le système éducatif japonais actuel, divisé en quatre niveaux (6 ans d'école primaire, 3 ans de collège, 3 ans de lycée et 4 ans de premier cycle universitaire) a été établi après-guerre, en 1947. Les 9 premières années d'enseignement (école primaire et collège) sont obligatoires. Les écoles primaires et collèges publics sont municipaux, tandis que les lycées publics dépendent de la préfecture. Tous les enseignants de ces établissements sont des fonctionnaires régionaux. En 2004, les universités, qui dépendaient directement de l'État, se sont vues attribuer la personnalité juridique, obtenant ainsi le statut d'organisme indépendant.

Durant les années de scolarisation obligatoire, il n'y a ni redoublement (sauf en cas de force majeure) ni saut de classe; chaque classe est habituellement constituée d'élèves du même âge. A noter également qu'au Japon, la rentrée scolaire est en avril, à la différence de nombreux pays européens où l'école débute en septembre (au Japon, l'année scolaire est alignée sur l'année fiscale, qui commence en avril et finit en mars).

La démocratisation de l'éducation au Japon n'est pas récente; on peut affirmer qu'elle remonte aux « écoles han » et aux « terakoya » de l'époque d'Edo (1603 - 1868). Les « écoles han » étaient des écoles essentiellement destinées aux enfants des samouraïs de chaque « han »*, tandis que les « terakoya » étaient des institutions privées enseignant aux gens du peuple les rudiments de la lecture, de l'écriture et de l'utilisation du « soroban »** . Dans certaines parties du Japon, particulièrement dans les communes rurales, les habitants d'un quartier mettaient leurs ressources en commun pour accueillir un enseignant chez eux. À la fin de l'époque d'Edo (1868), il y avait dans tout le Japon près de 15 000 « terakoya ». On constate qu'à cette époque, le Japon jouissait d'un des taux d'alphabétisation les plus élevés au monde. Au cours de l'époque Meiji (1868 - 1912), le système éducatif connut de nombreux aménagements, tels que l'obligation scolaire garantissant une éducation minimale à chaque citoyen, la gratuité, ainsi que la mise en place de cours du soir. A la fin de l'époque Meiji, le taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire était de 98%.



salle d'école primaire

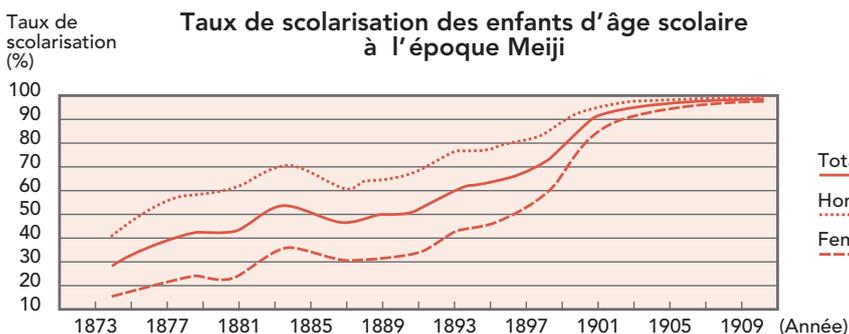


« Soroban » (boulrier japonais)



terakoya de l'époque d'Edo

*Han : fief gouverné par un daimyo, ou seigneur féodal **Soroban : boulrier japonais (voir photo)



Source: Livre Blanc de l'éducation 1999, ©Newton Press

Association « Chambéry France-Japon » de Savoie

Depuis 1997, « Chambéry France-Japon », présidée par Hideko GOJOT soutenue par ses adhérents passionnés, a mis le Japon aux Portes des Alpes dans la cité historique du duché de Savoie. Ses objectifs sont de promouvoir la culture japonaise et de créer un lieu d'échanges conviviaux franco-japonais en Savoie afin de rompre chaque jour un peu plus « la barrière de la langue » pour une meilleure connaissance mutuelle de nos deux cultures.

Depuis 13 ans, l'association Chambéry France-Japon est active et s'intègre parfaitement au rythme de vie de la ville en participant aux événements annuels, culturels et populaires (le « Marché de Noël » en décembre, le « Carnaval de Chambéry » en février, le « Tour du monde au Manège » en mars, le « Marché des continents » en juin et la « Foire de Savoie » en septembre de cette année).

Elle a également organisé des expositions (« Regards sur le Japon », « Couleurs Japon », « Hiroshima », « Origami pour la paix »), des conférences sur Hiroshima et sur la porcelaine japonaise, tout en privilégiant le lien et le partenariat avec municipalités, bibliothèques, écoles et universités, centres socio-culturels, associations. Elle a, pour finir, créé une exposition « Découvrir le manga ou la littérature illustrée » qu'elle envoie en prêt à de nombreuses médiathèques en France.

Dans un climat chaleureux, les adhérents au nombre croissant, (110 pour cette année) font des sorties thématiques, des rencontres annuelles autour de la cuisine franco-japonaise sans oublier des fêtes traditionnelles. De nombreux ateliers et activités, partant de l'initiative des adhérents sont proposés à tout public, origami, calligraphie, ikebana, cérémonie

du thé, jeu de go... Enfin, l'association propose des cours de japonais.

Plus que tout, l'association continuera à faire découvrir la culture japonaise, et accueillera de nouveaux passionnés qui contribueront au rapprochement de nos deux pays et peuples.



Chambéry France-Japon Maison des Associations
67 rue St François de Sales 73000 Chambéry
<http://francejapon73.fr>

Associations d'amitié franco-japonaises 13